



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024-2025

Chers membres* et administrateurs.trices,

Par la présente vous êtes convoqué.es à l'assemblée générale annuelle (AGA) du Club de Volleyball Attaque Mauricie (CVAM) qui sera tenue:

Le mardi 2 décembre 2025 à 19 h

Au 501, rue des Érables, Trois-Rivières (Académie les Estacades - Entrée des gymnases)
À votre arrivée par l'entrée des gymnases, dirigez-vous vers la place d'accueil, une personne sera présente pour vous diriger vers la salle de classe.

Conformément à l'article 16 de nos règlements généraux, vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion ainsi qu'un avis d'élection concernant les postes d'administrateurs.trices au conseil d'administration du CVAM.

En espérant vous y voir nombreux, nous vous saluons sincèrement.

Votre conseil d'administration

P.J. - ordre du jour- avis d'élection

*Aux fins des présentes, la définition de membre inclut les athlètes qui ont participé au sein d'une équipe du CVAM ou participé à une activité pour la saison 2024-2025. Les athlètes peuvent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs. Les membres athlètes n'ont toutefois pas le droit de vote à l'assemblée. Toute personne âgée de 18 ans et plus peut demander à devenir un membre régulier conformément à l'article 6 des règlements généraux. Les règlements généraux sont disponibles sur le site internet <https://volleyballattaquemauricie.com/>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024-2025

Le mardi 2 décembre 2025 à 19 h

Au 501, rue des Érables, Trois-Rivières (Académie les Estacades - Entrée des gymnases)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum et de la conformité de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport d'activités de la dernière année
 - a. Mot de la présidente
 - b. Mot du coordonnateur
 - c. Mission de l'organisme
 - d. Clientèle
 - e. Structure et membres du conseil d'administration
 - f. Rapport des activités des athlètes et activités de gestion
 - g. Objectifs et défis pour 2025-2026
 - h. Rapport financier de la dernière année 2024-2025
6. Adoption des des règlements généraux (aucun changements apportés dans la dernière année);
7. Nomination du.de la président.e d'élection et du.de la secrétaire
8. Élections des administrateurs.trices
9. Varia
10. Levée de l'assemblée



AVIS D'ÉLECTION

Nomination au conseil d'administration (CA)

Pour être admissible au scrutin, la personne devra déjà être membre régulier en règle du CVAM. Pour soumettre votre candidature à titre de membre régulier vous devez avoir 18 ans et plus et soumettre votre candidature à attaquemauricie@gmail.com ou vous présenter à l'AGA.

Le conseil d'administration peut comporter jusqu'à 12 administrateurs dont au moins ;

- Un.e (1) parent d'un membre-athlète
- Un.e (1) représentant.e des entraîneurs.es
- Le coordonnateur du sport-études ou autre gestionnaire salarié du CVAM

Les mandats sont d'une durée de deux (2) ans. L'élection des administrateurs.trices dont le poste est identifié par un chiffre pair aura lieu à chaque année paire et ainsi de suite pour les postes identifiés impairs. Cinquante pour cent (50 %) des postes doivent être remplacés chaque année. De ce fait, les postes ouverts pour les présentes élections sont les suivants :

Siège # 1 : Parent d'un membre athlète (mandat 2 ans)

Siège # 3 : membre régulier (2 ans)

Siège # 5 : Coordonnateur du sport-études ou autre gestionnaire salarié (2 ans)

Siège # 7 : membre régulier (2 ans)

Siège # 9 : membre régulier (2 ans)

Siège # 11 : membre régulier (2 ans)

Siège # 12 : membre régulier (1 an)

Ceux ayant déclaré leur intention de se représenter dans leur poste:

- Martin Sigmen
- Jean-Michel Hamelin

Les administrateurs.trices sortants de charge sont rééligibles. Les candidatures aux postes d'administrateurs.trices pourront être déposées séance tenante. Lors de l'assemblée générale annuelle, il y a aura une période de présentation des candidats. Le vote et les résultats seront proclamés par la suite, auquel suivra le dépôt du rapport du comité électoral. Le CVAM désire, dans la mesure du possible, une représentativité des genres au sein des administrateurs.trices.



Élection du conseil exécutif (CE)

Conformément aux règlements, le conseil exécutif, s'il y a lieu, sera nommé par le conseil d'administration dès la première réunion du C.A. suivant l'assemblée générale.

Toute personne (membre) ayant un intérêt à soutenir les activités du club mais ne manifestant pas d'intérêt au poste d'administrateur pourront soumettre leur candidature pour soutenir un ou des comités spécifiques.